



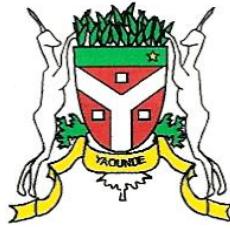
REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II

-----  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



-----  
REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE II COUNCIL

-----  
SERVICE OF PUBLIC  
CONTRACTS

-----  
Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CAY2/CIPM/SMP/2023  
DU 04 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A  
LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS POUR LA  
FORMATION PAR VAGUES DE 20 JEUNES DE LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II EN ELEVAGE (HORS  
SOL) DE SILURES D'EAU DOUCE (CLARIAS SP) DE LA  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II.**

**FINANCEMENT : BIP MINEPIA**

**EXERCICE : 2023**

**IMPUTATION: .....**

**MONTANT PREVISIONNEL : 10 000 000FCFA**

**MAI 2023**

## TABLE DES MATIERES

PIECE N°01 : L'AVIS DE CONSULTATION .....	2
PIECE N° 02: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER.....	14
PIECE N°03 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION	REUR ! SIGNET NON DEFINI.
PIECE N°04 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES .....	23
PIECE N°05: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES .....	24
PIECE N°06 : CADRE DU DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF .....	26
PIECE N°07: PROJET DE LETTRE -COMMANDE .....	28
PIECE N°08 : MODELES.....	41
PIECE N°09: LISTE DES BANQUES OU COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2023 .....	45

## **PIECE N°01: L'AVIS DE CONSULTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II

-----  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



-----  
REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE II COUNCIL

-----  
SERVICE OF PUBLIC  
CONTRACTS

-----  
Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)

## **AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/CAY2/CIPM/SMP/2023 DU 04 MAI 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS POUR LA FORMATION PAR VAGUES DE 20 JEUNES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II EN ELEVAGE (HORS SOL) DE SILURES D'EAU DOUCE (CLARIAS SP) DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

**FINANCEMENT : BIP MINEPIA – EXERCICE 2023**

### **IMPUTATION :**

#### **1. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION**

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public de l'exercice 2023, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Maître d'Ouvrage lance un Avis de Consultation pour la Construction des Installations pour La Formation par Vagues de 20 Jeunes de la Commune d'Arrondissement De Yaoundé II En Elevage (Hors Sol) de Silures d'Eau Douce (Clarias Sp) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre.

#### **2. CONTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations objet de la présente Consultation comprennent la Construction des Installations pour La Formation par Vagues de 20 Jeunes de la Commune d'Arrondissement De Yaoundé II En Elevage (Hors Sol) de Silures d'Eau Douce (Clarias SP) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 décrites dans le Devis estimatif et quantitatif.

#### **3. DELAIS D'EXECUTION**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Demande de Cotation est de **Trois (03) mois**.

#### **4. ALLOTISSEMENT**

Les prestations sont réalisées en un lot unique

#### **5. COÛT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Dix Millions (10 000 000) de francs CFA TTC**

#### **6. ORIGINE ET PARTICIPATION**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises installées au Cameroun.

#### **7. FINANCEMENT**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par les crédit transférés, BIP MINEPIA de l'exercice budgétaire 2023 sur la ligne .....d'imputation budgétaire N°.....

#### **8. CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE COTATION**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2 à TSINGA, Avenue Jean Paul II, Porte 203** ou à l'adresse [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm) dès publication du présent avis.

#### **9. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Dossier de Consultation peut être retiré au **Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2 à TSINGA Avenue Jean Paul II, Porte 203** contre présentation d'un reçu de versement non remboursable de **20000(Vingt mille) FCFA** payable à la **Recette Municipale de la Mairie de Yaoundé 2**

#### **10. PRESENTATION DES OFFRES**

L'Offre sera présentée en un seul volume et devra comporter:

1. Pièces Administratives ;
2. Offre Technique ;
3. Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives de l'offre (1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de la Demande de Cotation en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique.

#### **11. REMISE DES OFFRES**

L'Offre présentée en un seul volume, rédigée en français et/ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marqués comme tels dans une (01) enveloppe fermée et scellée ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire, devra parvenir au **Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2 à TSINGA, Avenue Jean Paul II Porte N° 203 BP 17522 Yaoundé-Cameroun Tél :243670815 / Fax : (237)243 67 08 15 Yaoundé –Cameroun au plus tard le **05 Juin 2023 à 13 heures00 heure locale** et les Offres devront porter la mention :**

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 DU 04 MAI 2023  
RELATIVE A LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS POUR LA FORMATION PAR  
VAGUES DE 20 JEUNES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II EN  
ELEVAGE (HORS SOL) DE SILURES D'EAU DOUCE (CLARIAS SP) DANS LA COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU  
CENTRE**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

Elle devra être accompagnée des documents suivants :

**- Pièces administratives :**

- Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée **à 2000 FCFA**
- Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège ;
- Une attestation de soumission pour la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de non redevance timbrée **à 1500 FCFA**
- Une attestation d'immatriculation en cours de validité ;
- Le Projet de Lettre-Commande souscrit dûment paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Une quittance d'achat du présent Dossier de Cotation d'un montant de **Vingt mille (20 000) FCFA**;
- Une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000) FCFA**
- Une photocopie conforme du registre de commerce.

**- Offre technique :**

- Le Règlement du Dossier de Consultation paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Les Spécifications techniques du matériel et des fournitures.

**- Offre financière :**

- La Soumission sur papier timbrée à 2000 FCFA, signée cachetée et datée ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires complété et paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la fin
- Le Devis Quantitatif et Estimatif ; complété, paraphé sur chaque page signé, daté cacheté à la fin

L'Offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC)

## **12. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de la DC d'un montant de **Deux cent mille (200 000) Francs CFA**; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre-commande conformément à l'Arrêté en vigueur et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date limite de validité des offres.

## **13. RECEVABILITE DES OFFRES**

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou Autorité Administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles doivent dater

de moins de **trois (03) mois** ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la Demande de Cotation. Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la **caution de soumission** délivrée par un établissement de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

## **14. OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en un temps. Et aura lieu le **05 Juin 2023 à 14 heures 00 heure locale** par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 dans la **salle des réunions de la Mairie de Yaoundé 2 à Tsinga Avenue Jean Paul II**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard **une (01) heure** après celle limite de réception des Offres fixée dans le Dossier de Consultation.

## **15. CRITERES D'EVALUATION**

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les Offres incomplètes ou non-conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans la Demande de Cotation relatives notamment à la recevabilité des pièces Administratives, à la conformité de l'Offre Technique aux Spécifications Techniques de la Demande de Cotation et à la qualification des candidats.

### **15.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'Offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- a. Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. Hormis la Caution de Soumission, ladite pièce dans sa version originale est déposée contre décharge au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés ;
- b. Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c. Fausses déclarations ; substitution ou falsification des pièces administratives ;
- d. Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister),
- e. Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- f. Non-conformité du modèle de soumission,
- g. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant,
- h. Absence de l'agrément ou de l'autorisation de fabrication.

## **16. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le Maître d'Ouvrage attribuera de la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la Lettre-commande de façon satisfaisante et dont l'Offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

La Soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Consultation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

## **17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

## **18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 à TSINGA Avenue Jean Paul II porte 203.**

## **19. ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION**

Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d’apporter toute autre modification ultérieure utile à la présente Demande de Cotation.

**NB. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.**

Yaoundé, \_\_\_\_\_

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ JDM
- ✓ Président CIPM
- ✓ SMP-CAYII
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives.

**LE MAITRE D'OUVRAGE**

**Maire de Yaoundé II**

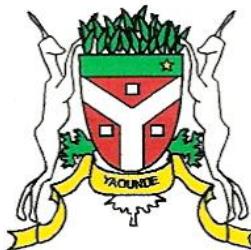
REPUBLICUE DU CAMEROUN

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II

-----  
SERVICE DE MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

-----  
CENTRE REGION

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE II COUNCIL

-----  
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

*Tsinga, Avenue jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)*

**LISTING NOTICE N°002/AC/CAY2/CIPM/SMP/2023 OF 04 MAY 2023 IN  
RELATIVE EMERGENCY PROCEDURE CONSTRUCTION OF FACILITIES  
FOR THE TRAINING BY WAVES OF 20 YOUNG PEOPLE FROM THE  
YAOUNDE II COUNCIL IN LIVESTOCK (ABOVE GROUND) OF  
FRESHWATER CATFISH (CLARIAS SP) FROM THE YAOUNDE II COUNCIL,  
MFOUNDI DIVISION, CENTRAL REGION.**

**FUNDING: BIP MINEPIA – FISCAL YEAR 2023**

### **ALLOCATION :**

#### **1. SUBJECT OF THE REQUEST FOR QUOTATION**

As part of the execution of the public investment budget for the 2023 financial year, the Mayor of the Arrondissement Commune of Yaoundé 2, Project Owner is launching a Quotation Notice for the Construction of Facilities for Wave Training of 20 Young people from the Yaoundé II Council Breeding (Above Ground) Freshwater Catfish (Clarias SP) in the Yaoundé 2 Council, Department of Mfoundi, Center Region.

#### **2. CONSTANTY OF BENEFITS**

The services subject to the Quotation include the Construction of Facilities for the Training by Waves of 20 Young People of the Yaoundé 2 Council in Breeding (Above Ground) of Freshwater Catfish (CLARIAS SP) in the Yaoundé 2 Council.

#### **3. EXECUTION DEADLINE**

The maximum period provided by the Project Owner for the delivery of the supplies covered by this Request for Quotation is **03 months**.

#### **4. ALLOTMENT**

The services are carried out in a single batch.

#### **5. ESTIMATED COST**

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **Ten Million (10,000,000) CFA francs including tax**.

## **6. PARTICIPATION AND ORIGIN**

Participation in this Request for Quotation is open to companies established in Cameroon.

## **7. FINANCING**

The services covered by this Request for Quotation are financed by the public investment budget of the Ministry of MINEPIA for the 2023 budget year on line ...., budget allocation no.....  
.....

## **8. CONSULTATION OF THE QUOTATION REQUEST FILE**

The file can be consulted during working hours at the Public Procurement Department of the Yaoundé 2 Council located at TSINGA, Avenue Jean Paul II, Door 203 or at the address [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm) as soon as this notice is published.

## **9. ACQUISITION OF TENDER FILE**

The Quotation File can be withdrawn from the **Public Procurement Department of Yaoundé 2 Council located at TSINGA, Street Road Jean Paul II, Door 203** against presentation of a non-refundable payment receipt of **20,000 (Twenty thousand) FCFA** payable to the **Municipality Revenue of Yaoundé 2 Council**.

## **10. PRESENTATION OF BID**

The Offer will be presented in a single volume and must include:

Volume 1: Administrative documents;

Volume 2: Technical Offer;

Volume 3: Financial Offer.

All the constituent documents of the tender (1, 2 and 3) will be placed in a large sealed outer envelope bearing only the mention of the Call for Tenders in question.

The different parts of each Offer will be numbered in the order of the DC and separated by spacers of the same color.

## **11. SUBMISSION OF TENDERS**

The Offer presented in a single volume, written in French and/or English and in **seven (07) copies** including **one (01) original** and **six (06) copies** marked as such in **one (01)** closed and sealed envelope containing no neither stamp nor indication of the identity of the tenderer must be sent to the **Public Procurement Department of the Yaoundé 2 Council Located at TSINGA, Street Road Jean Paul II Door N° 203 BP 17522 Yaoundé-Cameroon Tel: 243670815 / Fax: (237)243 67 08 15 Yaoundé – Cameroon** no later than **June 05, 2023 at 1:00 p.m. local time** and the Offers must bear the mention:

**REQUEST FOR QUOTATION N°002/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 OF 04 MAY 2023  
RELATING TO THE CONSTRUCTION OF FACILITIES FOR THE TRAINING BY WAVES  
OF 20 YOUNG PEOPLE FROM THE YAOUNDE II COUNCIL IN BREEDING (ABOVE  
GROUND) OF CATFISH FRESH WATER (CLARIAS SP) IN THE YAOUNDE II COUNCIL,  
MFOUNDI DEPARTMENT, CENTRAL REGION  
"TO BE OPENED ONLY DURING COUNTING SESSIONS"**

It must be accompanied by the following documents:

**- Administrative documents:**

- A declaration of intent to tender stamped **at 2000 FCFA**

- A certificate of non-bankruptcy issued by the registry of the Tribunal de Grande Instance of the place of the headquarters;
- A certificate of submission for the National Social Insurance Fund (CNPS);
- A certificate of bank domiciliation;
- A certificate of non-exclusion from Public Contracts issued by the ARMP dating back less than three months;
- A certificate of non-royalty stamped at **1500 FCFA**
- A valid registration certificate;
- The Draft Letter-Command subscribed duly initialled on each page, signed, stamped and dated on the last page;
- A receipt for the purchase of this Listing File in the amount of **Twenty thousand (20,000) FCFA**;
- A bid bond in the amount of **Two hundred thousand (200,000) FCFA**
- A certified photocopy of the commercial register.

**Technical offer:**

- The regulations of the Listing File initialled on each page, signed, stamped and dated on the last page;
- Technical specifications of equipment and supplies.

**Financial offer:**

- The submission on paper stamped at **2000 FCFA**, signed and dated;
- The unit price schedule completed and initialled on each page, signed, dated and stamped at the end
- The quantitative and estimated estimate; completed, initialled on each page signed, dated stamped at the end
- The Offer must be quoted excluding value added tax (HTVA) and all taxes included (TTC).

## 12. PROVISIONAL BOND

Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond established by a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance and listed in document 09 of the DC in the amount of **Two hundred thousand (200,000) CFA francs**; it is at most equal to 2% of the estimated cost including all taxes (TTC) of the Market in accordance with the Order in force and valid for **Thirty (30) days** beyond the deadline for validity of the offers.

## 13. ADMISSIBILITY OF OFFERS

Under penalty of rejection, the documents of the Administrative File required must be produced in originals or in copies certified true by the issuing department or competent Administrative Authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations for the Listing Application. They must date from less than three (03) months or have been established after the date of signature of the Request for Quotation. Any incomplete Offer in accordance with the requirements of the Request for Quotation File will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-rate establishment approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with the models of the documents in the Quotation Request File, will result in the pure and simple rejection of the Offer. Without any recourse.

## **14. BID OPENING**

The opening of the folds will be done in one time. And will take place on June **05 2023** at 2:00 p.m. local time by the Internal Procurement Commission placed with the Yaoundé 2 Council in the meeting room of the Yaoundé 2 Town Hall located at Tsinga Avenue John Paul II

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly mandated person of their choice. The opening of the counting session must take place no later than one (01) hour after the deadline for receipt of Tenders set in the Call for Tenders File.

## **15. EVALUATION CRITERIA**

The purpose of these criteria is to identify and reject Offers that are incomplete or essentially non-compliant with the conditions set out in the Request for Quotation relating in particular to the admissibility of Administrative documents, the conformity of the Technical Offer to the Technical Specifications of the Request for Quotation and the qualification of candidates.

### **15.1 ELIMINATORY CRITERIA**

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. They should not be graded. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the tenderer's offer.

These include:

- a. Incomplete administrative file for absence or non-compliance of one of the required documents beyond the 48-hour period. Apart from the Bid Deposit, the said document in its original version is deposited against discharge at the Secretariat of the Procurement Commission;
- b. Absence or non-compliance of the bid bond;
- c. False declarations; substitution or falsification of administrative documents;
- d. Non-compliance with the major technical specifications of the supply (to be listed),
- e. Omission in the offer of a quantified unit price;
- f. Non-compliance of the submission model,
- g. Absence of prospectus accompanied by the technical data sheets of the manufacturer,
- h. Lack of approval or manufacturing authorization;

## **16. AWARD**

The Project Owner will award the Letter of Order to the Bidder whose Bid has been recognized as essentially compliant with the Quotation Request File and who has the technical and financial capacities required to perform the Contract satisfactorily and whose offer will have been evaluated as the lowest price, including any discounts offered.

The bid duly stamped and signed, according to the model contained in the tender dossier, will show the costs in CFA francs excluding taxes and all taxes included.

## **17. VALIDITY OF OFFERS**

Bidders remain committed to their Bid for ninety 90 days from the deadline set for the submission of Bids.

## **18. COMPLEMENTARY INFORMATION**

Additional technical information can be obtained from the Public Procurement Department of the Yaoundé 2 Council, located at TSINGA, Street Road Jean Paul II, door 203.

## **19. ADDENDUM OF TENDER FILE**

The Project Owner reserves the right, if necessary, to make any other useful subsequent modification to this call for tenders.

**Nb.: for any attempt at corruption or acts of bad practice, please call the CONAC toll-free number at 1517.**

Yaounde, on \_\_\_\_\_

### **Amplifications:**

MINMAP

ARMP

Client

CIPM President

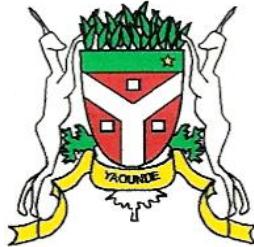
Display

Chrono/archives.

**THE PROJECT OWNER**  
**MAYOR OF YAOUNDE II**

## **PIECE N° 2: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
-----  
REGION DU CENTRE  
-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI  
-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II  
-----  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
-----  
CENTRE REGION  
-----  
MFOUNDI DIVISIONAL  
-----  
YAOUNDE II SUBDIIISION  
COUNCIL  
-----  
SERVICE OF PUBLIC  
CONTRACTS

*Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)*

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de  
Yaoundé 2  
Aux  
Différents soumissionnaires.**

**Objet : Lettre d'invitation à soumissionner pour une Demande de Cotation en Procédure d'Urgence relative à la Construction des Installations pour La Formation par Vagues de 20 Jeunes de la Commune d'Arrondissement De Yaoundé II En Elevage (Hors Sol) de Silures d'Eau Douce (CLARIAS SP)**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité à l'objet, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de sa municipalité une Demande de Cotation en Procédure d'Urgence relative à la Construction des Installations pour La Formation par Vagues de 20 Jeunes de la Commune d'Arrondissement De Yaoundé II En Elevage (Hors Sol) de Silures d'Eau Douce (CLARIAS SP) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre.. Le délai de livraison est de **Trois (03) Mois** à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif des fournitures sollicitées.

Les offres seront dépouillées **le 05 Juin 2023 à 14 heures 00, (heure locale)** dans la salle des réunions de la Mairie de Tsinga.

Vos offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC).

Veuillez agréer mesdames, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

**LE MAIRE**

## **PIECE N°3 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION**

## **SOMMAIRE**

**PIECE N°3 :REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

I.	LE DOSSIER DE CONSULTATION .....	18
II.	PREPARATION DES OFFRES .....	18
III.	DEPOT DES OFFRES .....	20
IV.	OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES.....	20
V.	ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE .....	21

## **I. LE DOSSIER DE CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit la fourniture faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la Cotation et stipule les conditions de cette Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents suivants :
  - a) L'Avis de Consultation ;
  - b) La lettre d'invitation à soumissionner
  - c) Le règlement de la Demande de cotation ;
  - d) La description technique des fournitures ;
  - e) Le Bordereau des prix unitaires ;
  - f) Le détail quantitatif et estimatif ;
  - g) Le Projet de lettre-commande.
  - h) Les modèles.
- i) Liste des Banques et Compagnies d'Assurance habilités à émettre des Caution de Soumission.

Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Cotation.

## **II. PREPARATION DES OFFRES**

### **ARTICLE 2 : FRAIS DE SOUMISSION**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, Le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable desdits frais, ni tenue de les régler quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de la Demande de Cotation.

### **ARTICLE 3 : LANGUE DE L'OFFRE**

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français et ou en anglais.

### **ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE.**

L'Offre présentée en un seul volume et en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original, **six (06)** copies marqués comme tels devra être accompagnée des documents suivants :

#### **Pièces Administratives :**

- Une déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée à **2000FCFA** (suivant le modèle joint)
- Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège du soumissionnaire ;
- Une attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des finances datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de non redevance datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation d'immatriculation en cours de validité ;
- Le Projet de Lettre-Commande dûment paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Une quittance d'achat de la présente Demande de Cotation d'un montant de **20.000FCFA**
- Une caution de soumission d'un montant de **200.000FCFA**

- Une copie certifiée conforme du registre de commerce.
- Une copie du plan et de l'attestation de localisation signée sur l'honneur par le Soumissionnaire.
- La Soumission datée, signée et timbrée à 2000FCFA
- La déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution d'un Marché pour les trois (03) dernières années et présence dans le répertoire annuelle des entreprises défaillantes du Ministère des Marchés Publics.

**Offre techniques :**

- Le règlement de la Demande de Cotation paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Les spécifications techniques du matériel.
- Les prospectus accompagnés des fiches techniques du fabricant

**Offre financière**

- La soumission sur papier timbrée à 2000 Francs CFA, signée cachetée et datée ;
- Le bordereau des prix unitaires complété et paraphé à chaque page ;
- Le Devis quantitatif et estimatif ;
- L'Offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC).

**ARTICLE 5 : L'OFFRE**

5.1 Le soumissionnaire précisera dans son offre les caractéristiques des fournitures, le lieu de la livraison et la nature des prix :

- ✓ Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ; Et
- ✓ Toutes Taxes Comprises (TTC).

5.2 Le fournisseur complètera le bordereau des prix unitaires et le Devis Descriptif et Quantitatif fournis dans le Dossier de Cotation, en y indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque désignation et les délais dans lesquels il se propose de livrer en exécution de la Lettre – Commande.

Les prix sont établis Toutes Taxes Comprises (TTC) et exprimés en francs CFA ;

Les prix du Bordereau Des Prix Unitaires doivent être exprimés en chiffres et en lettres ;

Les prix en lettres du Bordereau Des Prix Unitaires primeront sur les prix en chiffres ;

5.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

**ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE :**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Les règles fiscales applicables à la Lettre- Commande sont celles du Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics

**ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**ARTICLE 8 : CAUTION DE SOUMISSION**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de la DC d'un montant de Deux cent mille (200 000) Francs CFA; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre-commande conformément à l'Arrêté en vigueur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

## **ARTICLE 9 : CRITERES ELIMINATOIRES**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- a. Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. Hormis la Caution de Soumission, ladite pièce dans sa version originale est déposée contre décharge au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés ;
- b. Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c. Fausses déclarations ; substitution ou falsification des pièces administratives ;
- d. Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister),
- e. Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- f. Non-conformité du modèle de soumission ;
- g. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;

Absence de l'agrément ou de l'autorisation de fabrication.

## **III. DEPOT DES OFFRES**

### **ARTICLE 10 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse suivante

**Service des Marches Publics de la Mairie de Yaoundé Porte 203 à TSINGA Avenue Jean Paul II**  
Portant la mention :

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 DU 04 MAI RELATIVE A LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS POUR LA FORMATION PAR VAGUES DE 20 JEUNES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II EN ELEVAGE (HORS SOL) DE SILURES D'EAU DOUCE (CLARIAS SP) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

### **ARTICLE 11 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :**

Les offres doivent être reçues au :

**Service des Marches Publics de la Mairie de Yaoundé 2 Porte 203 à TSINGA Avenue Jean Paul II**

Au plus tard le **05 Juin 2023 à 13 heures 00** précises, heure locale.

## **IV. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES**

### **ARTICLE 12 : OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**9.1** La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des soumissionnaires qui souhaitent y astre ou leurs représentants dument mandatés ayant une parfaite connaissance de l'offre, qui aura lieu le **05 Juin 2023 à 14heures 00** précises. Heure locale.

**9.2** La Commission Interne De Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis

## **ARTICLE 13 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES**

La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera à la vérification de la conformité et à la comparaison des Offres en procédant dans l'ordre suivant ;

L'évaluation des Offres sera réalisée en trois (03) étapes :

- Examen préliminaire des Offres (vérification de la conformité pour l'essentiel)
- Examen détaillé (Offres financières)
- Examen de la qualification du soumissionnaire classé premier, ayant proposé l'Offre la moins-disante conforme pour l'essentiel.

Conformément à l'article 3, tout dossier incomplet sera rejeté

## **V. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDÉ.**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre- Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation et qu'elle est la moins disante

### **ARTICLE 15 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE.**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre- Commande dans le journal des Marchés par voie de presse et /ou par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire. (dont l'Offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter de la Lettre-commande de façon satisfaisante et dont l'Offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.)
- L'objet de la Cotation.
- Le montant de la Lettre –Commande.
- Le délai de livraison

### **ARTICLE 16 : SIGNATURE DE LA LETTRE – COMMANDE.**

Dans les **quinze (15) jours** suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

## **ARTICLE 17 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES.**

Le Président et les Membres de la Commission ainsi que les Entrepreneurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (b) est coupable de „corruption“ quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms de sociétés différentes et/ou sur de numéros D'enregistrements différents

(c) se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

**NB : « Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 6 73 205 755 / 699 370 748 »**

## **PIECE N°4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

## SPECIFICATIONS TECHNIQUES

n°	Désignation	SPECIFICATIONS
1	Installation de chantier	
2	Amenée et repli du matériel	
3	Bac en Bâche de	3m3
4	Cubitainers Réservoir de	4m3
5	Achat alevins	
6	Achat Aliments poisson	
7	Construction d'un puits avec système de pompage d'eau	
8	Acquisition d'un groupe électrogène de	3kVa
9	Sceaux 15 L	15L
10	Bassines	
11	Passoires	
12	Pairs de bottes	
13	Combinaisons	
14	Pairs de gang	
15	Désinfectant	
16	Antibiotique	
17	Epuisettes	
18	Vitamines	
19	Kits d'accompagnement pour apprenants (aliments, alevin, bac) en fin de formation (PM)	
20	Prise en charge des deux formateurs pour une prise en main par les apprenants	

**PIECE N°5 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

n°	Désignation	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix u lettre
1	Installation de chantier	ff		
2	Amenée et repli du matériel	ff		
3	Bac en Bâche de 3m3	m3		
4	Cubitainers Réservoir de 4m3	m3		
5	Achat alevins	u		
6	Achat Aliments poisson	sacs		
7	Construction d'un puits avec système de pompage d'eau	ff		
8	Acquisition d'un groupe électrogène de 3kVa	u		
9	Sceaux 15L	u		
10	Bassines	u		
11	Passoires	u		
12	Pairs de bottes	u		
13	Combinaisons	u		
14	Pairs de gang	u		
15	Désinfectant	u		
16	Antibiotique	u		
17	Epuisettes	u		
18	Vitamines	u		
19	Kits d'accompagnement pour apprenants (aliments, alevin, bac) en fin de formation (PM)	u		
20	Prise en charge des deux formateurs pour une prise en main par les apprenants	jrs		

**PIECE N°6: CADRE DU DETAILS ESTIMATIF ET  
QUANTITATIF**

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

n°	Désignation	Unités	Qtes	Prix unitaire	Prix total htva (en chiffres)
1	Installation de chantier	fft	1		
2	Amenée et repli du matériel	fft	1		
3	Bac en Bâche de 3m3	U	5		
4	Cubitainers Réservoir de 4m3	U	1		
5	Achat alevins	U	2500		
6	Achat Aliments poisson	sacs	35		
7	Construction d'un puits avec système de pompage d'eau	Fft	1		
8	Acquisition d'un groupe électrogène de 3kVa	U	1		
9	Sceaux 15L	U	5		
10	Bassines	U	5		
11	Passoires	U	5		
12	Pairs de bottes	U	22		
13	Combinaisons	U	22		
14	Pairs de gang	U	20		
15	Désinfectant	U	1		
16	Antibiotique	U	4		
17	Epuisettes	U	5		
18	Vitamines	U	4		
19	Kits d'accompagnement pour apprenants (aliments, alevin, bac)en fin de formation (PM)	U	20		
20	Prise en charge des deux formateurs pour une prise en main par les apprenants	Jrs	10		
<b>MONTANT TOTAL HORS TAXES TRAVAUX</b>					
<b>TVA (19,25%)</b>					
<b>(IR)</b>					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>MONTANT NET A PERCEVOIR</b>					

**PIECE N°7: PROJET DE LETTRE -COMMANDÉ**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail - Patrie

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE II

-----  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

-----  
CENTRE REGION

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE II COUNCIL

-----  
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé  
Tél. : (00237) 243 67 08 15 [www.marieyaounde2.cm](http://www.marieyaounde2.cm)

**LETTRE COMMANDE N° ...../LC/CAY2/CIPM/SMP du ...../...../2023 PASSEE APRES  
DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/DC/CAY2/CIPM/SMP/2023  
DU 04 MAI 2023 POUR LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS POUR LA FORMATION  
PAR VAGUES DE 20 JEUNES EN ELEVAGE (HORS SOL) DE SILURES D'EAU DOUCE  
(CLARIAS SP) DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II,  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

**TITULAIRE :** .....

**ADRESSE :** .....

**RC :** .....

**Contribuable** .....

**Compte bancaire :** .....

**B.P :** .....

**TEL. :** .....

**OBJET :** .....

**Montant de la Lettre-commande en FCFA :**

HTVA	
TVA (19,25%)	
IR	
Net à mandater	
TTC	

**DELAI :** .....

**FINANCEMENT :** .....

**LIGNE BUDGÉTAIRE :** .....

**SOUSCRIT LE :** .....

**SIGNE LE :** .....

**NOTIFIE LE :** .....

**ENREGISTRE LE :** .....

La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, représentée par son Maire, dénommée ci-après

« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'une part,

Et

La société \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_, Tél. : \_\_\_\_\_

N° RC : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

COMPTE BANCAIRE N° :

Représentée par \_\_\_\_\_, son Directeur Général, dénommé ci-après

« LE FOURNISSEUR »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

## SOMMAIRE

<b><i>TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES .....</i></b>	<b>33</b>
<b><i>CHAPITRE I : GENERALITES .....</i></b>	<b>33</b>
<b><i>CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES .....</i></b>	<b>36</b>
<b><i>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS .....</i></b>	<b>38</b>
<b><i>CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION .....</i></b>	<b>39</b>
<b><i>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES .....</i></b>	<b>40</b>

# **TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.**

## **CHAPITRE I : GENERALITES**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE - COMMANDE**

#### **1.1 Objet De la lettre - commande**

La présente Lettre-Commande a pour objet la Construction des Installations pour La Formation par Vagues de 20 Jeunes de la Commune d'Arrondissement De Yaoundé II En Elevage (Hors Sol) de Silures d'Eau Douce (Clarias Sp) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

### **ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE - COMMANDE**

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de Cotation en procédure d'urgence n°002/DC/CAYII/CIPM/2023 du.....

### **ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS**

#### **3.1. Définitions générales**

- Le Maître d’Ouvrage est : **le Maire de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé 2**. Il représente l’Administration bénéficiaire des prestations objet de la Lettre-commande, passe de la Lettre-commande veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l’organisme chargé de la régulation (ARMP) par le point focal
- L’Autorité en charge du contrôle de l’effectivité de la réalisation des travaux est : **Le Ministre en charge des Marchés Publics**

- Le Chef de service de la Lettre-commande est : **le Chef service des Marchés de la Mairie de Yaoundé 2** ;

Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.

- L’Ingénieur de la Lettre-commande est : le Délégué Départemental du MINEPIA/MFOUNDI;

- Le fournisseur est : celui proposé par la CIPM auprès de la CAYII.

#### **3.2. Nantissement**

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Dans ce cas :

- L’Autorité chargée de l’ordonnancement des paiements est : **le Maire de Commune d’Arrondissement de Yaoundé 2** ;
- L’Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Maire de Commune d’Arrondissement de Yaoundé 2** ;
- L’organisme ou le responsable chargé du paiement est : **La Trésorerie Générale de Yaoundé**
- Le Poste-Comptable assignataire est : **la Recette Municipale de Yaoundé 2**

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est : **le Maire de Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 ;**

## **ARTICLE 4 : LANGUE, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES**

- 4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.
- 4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande. Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## **ARTICLE 5 : NORMES**

- 5.1 Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-commande seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.
- 5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE - COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-commande sont par ordre de priorité :

- 1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;**
- 2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ;**
- 3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé et signé à la dernière page ;**
- 4. les Spécifications Techniques (ST)**
- 5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : le bordereau des prix unitaires (BUP) ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;**
- 6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;**

## **ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES**

La présente Lettre-Commande est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La Loi N°2022/020 Du 27 Décembre 2022 Portant Loi De Finances De La République Du Cameroun Pour l'Exercice 2023;
2. La Loi N°2019/024 Du 24 Décembre 2019 Portant Code Général Des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
3. La Loi N°2018/012 Du 11 Juillet 2018 Portant Régime Financier De L'état Et Des Autres Entités Publiques ;

4. La Loi N°2002-003 Du 19 Avril 2002 Portant Code Général Des Impôts mis à jours au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 ;
5. La Loi N° 92/007 Du 14 Août 1992 Portant Code Du Travail ;
6. Décret N°2018/366 Du 20 Juin 2018 Portant Code Des Marchés Publics ;
7. Décret N°2012/076 Du 08 Mars 2012 Modifiant Et Complétant Certaines Dispositions Du Décret N°2001/048 Du 23 Février 2001 Portant Crédit, Organisation Et Fonctionnement De L'ARMP ;
8. Décret N°2012/075 Du 08 Mars 2012 Portant Organisation Du Ministère Des Marchés Publics ;
9. Décret N°2004/651/PM Du 16 Avril 2004 Portant Sur Les Modalités D'application Du Régime Fiscal Et Douanier Des Marchés Publics ;
10. Le Décret N° 2001/048 Du 23 Février 2001 Portant Organisation Et Fonctionnement De L'agence De Régulation Des Marchés Publics ;
11. Arrêté N°093/CAB/PM Du 05 Novembre 2004 Fixant Les Montants De La Caution De Soumission Et Les Frais Du Dossier De Demande de Cotation ;
12. Arrêté N°33/CAB/PM Du 13 Février 2007 Mettant En Vigueur Les Cahiers Des Clauses Administratives Générales Applicables Aux Marchés Publics
13. Arrêté N°022/CAB/PM Du 02 Février 2011 Fixant Les Modalités De Recrutements Des Consultants Individuels ;
14. Arrêté N°403/MINMAP/CAB Du 21 Octobre 2019 Fixant Les Plafonds Des Indemnités Servies Par Les Maîtres D'ouvrage Et Maîtres D'ouvrage Délégés Aux Présidents, Membres Et Rapporteurs Des Commissions De Réception, Des Commissions De Suivi Et Des Recettes Techniques ;
15. Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 Relative à l'Application du Code des Marchés Publics ;
16. Circulaire N°0000006/C/MINFI Du 30 Décembre 2022 Portant Instructions Relatives A l'Exécution Des Lois De Finances, Au Suivi Et Au Contrôle De l'Exécution Du Budget De l'Etat Et Des Autres Entités Publiques Pour l'Exercice 2023 ;
17. La lettre N° 000004/L/MINMAP/CAB du 29 Juillet 2022 portant prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires;
18. Les Normes En Vigueur Au Cameroun.
19. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par de la Lettre-commande.

## **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

8.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi:

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....  
A..... BP.....

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2  
Hôtel de Ville de Yaoundé 2-Tsinga Avenue Jean Paul II  
BP : 17512 Yaoundé-Cameroun /Tel (237)233 421 850 Fax (237)233 426 950  
(Avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service de la Lettre-commande et à l'ingénieur)

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d’Ouvrage, avec copie à l’Autorité Contractante, et au Chef de Service.

## **ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE**

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L’Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d’Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service de la Lettre-commande avec copie à l’Ingénieur et à l’Organisme Payeur.

9.2. Les Ordres de Service ayant une incidence sur l’objectif, le montant ou le délai d’exécution de la Lettre-commande seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service de la Lettre-commande, avec copie à l’Ingénieur de la Lettre-commande et à l’Organisme Payeur. Le visa préalable de l’Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service de la Lettre-commande et notifiés au Cocontractant par l’ingénieur avec copie au Maître d’Ouvrage.

9.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service de la Lettre-commande, avec copie à l’Ingénieur de la Lettre-commande.

9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d’intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service de la Lettre-commande avec copie à l’Ingénieur de la Lettre-commande

9.6. S’agissant des ordres de service signés par le Maître d’Ouvrage, la notification doit être faite dans un **délai maximum de 30 jours** à compter de la date de signature.

## **ARTICLE 10 : MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES**

Sans objet

## **ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR**

Non applicable

## **CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES**

### **ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS**

#### **12.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à **2%** du montant TTC de la Lettre-Commande.

Il est constitué et transmis au chef du service de la Lettre-commande dans un délai maximum de **vingt (20) jours** à compter de la date de notification de la Lettre-commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai **d’un (01)** mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d’une main levée délivrée par le Maître d’Ouvrage après demande du fournisseur.

#### **12.2. Cautionnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à [10% max] du montant TTC de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai **d'un (01)** mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

#### 12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Aucune avance n'est consentie au Fournisseur.

### **ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE**

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du devis estimatif et quantitatif ci-joint, est de .....**Francs CFA** toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : ..... ( ) Francs CFA
- Montant de la TVA : ..... ( ) Francs CFA
- Net à percevoir=..... HTVA-(TSR et/ou AIR)

### **ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte N° ..... ouvert au nom du fournisseur à la **banque** ..... **Agence de** .....

### **ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes

### **ARTICLE 16 : FORMULES DE REVISION OU D'ACTUALISATION DES PRIX**

Non applicable

### **ARTICLE 17 : FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX**

Non Applicable

### **ARTICLE 18 : AVANCES**

Aucune avance de démarrage n'est consentie

### **ARTICLE 19 : PAIEMENT**

Conditions de paiement :

- le délai d'approbation des factures par l'Ingénieur et le chef de service de la Lettre-commande avant transmission au comptable chargé du paiement est de **Vingt-et-un (21) jours** ;
- le délai de paiement dès réception des factures approuvées est de **Trente (30) jours** ;

### **ARTICLE 20 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 88 du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics.

### **ARTICLE 21 : PENALITES**

#### A. Pénalités de retard

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant de la Lettre-Commande. Elles sont calculées et appliquées conformément aux dispositions de la Section II, Chapitre III du Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Les pénalités sont applicables après mise en demeure préalable, après expiration du délai contractuel. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant de la Lettre-Commande de base avec ses avenants.

B. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre- Commande de base et de ses avenants éventuels par **jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel** fixé par la Lettre- Commande ;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre- Commande de base et de ses avenants éventuels par **jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.**

## **ARTICLE 22 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril

2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable à la présente Lettre- Commande comporte notamment:

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par la Lettre- Commande :
  - i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
  - ii. Des droits et taxes communaux ;
  - iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

## **ARTICLE 23 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE -COMMANDÉ**

**Sept (07) exemplaires originaux** de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **ARTICLE 24 : BREVET**

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

### **ARTICLE 25 : LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON**

25.1. Le lieu de livraison est l'esplanade de l'immeuble siège de la Mairie de Yaoundé 2.

25.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la Présente Lettre-Commande est de **Trois (03) Mois**.  
25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### **ARTICLE 26: ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur de la Lettre-commande et ce conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

### **ARTICLE 27 : TRANSPORT ET ASSURANCES**

27.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le

fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

#### 27.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

### **ARTICLE 28 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES**

Les essais du matériel, s'il y a lieu de le faire selon le matériel à fournir auront lieu à la Mairie de Yaoundé 2 à TSINGA.

La composition de la commission de réception est la suivante :

- Le Maître d’Ouvrage ou son représentant : Président
- L’Ingénieur de la Lettre-commande Délégué Départemental MINEPIA : Rapporteur
- Le Chef de service de la Lettre-commande : Membre
- Le Représentant MINMAP : Observateur
- Le Comptable-matières de la Mairie de Yaoundé 2 : Membre
- Le Fournisseur
- Toute personne désignée par le Maître d’Ouvrage à raison de ses compétences dans le domaine.

### **ARTICLE 29 : SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES**

Non applicable

## **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

### **ARTICLE 30 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION**

Le fournisseur livrera les fournitures conformément aux conditions spécifiées par le Maître d’Ouvrage dans le Bordereau des quantités

Le fournisseur devra notifier le Maître d’Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

**1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total**

**2. Notification de la livraison ;**

**Ces documents doivent être reçues par le Maître d’Ouvrage dix( 10) jours au moins avant la réception des fournitures .dans le cas contraire , le fournisseur sera tenu pour responsable de toutes dépenses en résultant**

### **ARTICLE 31 : RECEPTION PROVISOIRE**

31.1 Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie à l’ingénieur, l’organisation d’une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- Le Maître d’Ouvrage ou son représentant : Président
- L’Ingénieur de la Lettre-commande Délégué Départemental MINEPIA : Rapporteur
- Le Chef de service de la Lettre-commande : Membre
- Le Représentant MINMAP : Observateur
- Le Comptable-matières de la Mairie de Yaoundé 2 : Membre
- Le Fournisseur : Membre
- Toute personne désignée par le Maître d’Ouvrage à raison de ses compétences dans le domaine.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité de membre. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire valant définitive des fournitures.

31.2 Il n'est pas prévu de réception provisoire partielle.

### **ARTICLE 32 : DELAI DE GARANTIE**

La durée de garantie est de **six(06) mois** à compter de la date de réception provisoire.

### **ARTICLE 34 : RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive marque la fin de la Lettre-commande et libère le fournisseur et maître d'ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement de la Lettre-commande.

Elle ne pourra intervenir qu'à la fin de la levée du délai de garantie

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 35 : RESILIATION DE LA LETTRE- COMMANDE**

La Lettre-Commande ne peut être résiliée que dans les cas suivants :

1. Retard de plus de **Dix (10) jours** calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de **Sept(07) jours** calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur ;

### **ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE**

Non applicable

### **ARTICLE 37 : DIFFERENDS ET LITIGES**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente

### **ARTICLE 38 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE - COMMANDE**

**Quinze (20) exemplaires** de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Maître d'Ouvrage.

## **ARTICLE 39 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-**

### **COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d’Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier

Page ..... Et dernière de **LETTRE COMMANDE N°...../LC/CAYII/CIPM/SMP**  
du...../2023 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE  
D'URGENCE N°002/DC/CAY2/CIPM/SMP/2023 DU 04 MAI 2023 RELATIVE A LA  
CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS POUR LA FORMATION PAR VAGUES DE 20  
JEUNES EN ELEVAGE (HORS SOL) DE SILURES D'EAU DOUCE (CLARIAS SP) DE LA  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II, DEPARTEMENT DU MFOUNDI,  
REGION DU CENTRE

**Délais d'exécution** : trois (03) mois

**Montant de la Lettre-commande en FCFA :**

<b>Montant HTVA</b>	
<b>TVA 19.25%</b>	
<b>IR</b>	
<b>Montant Net à mandater</b>	
<b>Montant TTC</b>	

Lu et accepté par le Cocontractant de l'Administration

Yaoundé le .....

Signé par monsieur le Maire de la Mairie de Yaoundé 2

Yaoundé, le.....

Enregistrement le

## **PIECE N°8 : MODELES**

## **ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION (modèle) (à timbrer)**

Je, soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire)  
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... dont le siège social est à..... Inscrite au registre du commerce de ..... sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Cotation (y compris les additifs) N°..../DC/CAYII/CIPM/SMP/2023 du 04 MAI 2023 relatif à la construction des installations pour la formation par vague de 20 jeunes en élevage ( hors sol ) de silures d'eau douce (CLARIAS SP) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des fournitures à livrer ;
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis quantitatif et estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier de Demande de Cotation ;
- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier de Demande Cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'Offre à
- .....(en chiffres et en lettres) francs CFA Hors TVA, et à .....(en chiffres et en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter Les prestations dans un délai de ..... mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de la présente Lettre-commande en faisant donner crédit au compte n°..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature de la Lettre-commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

En qualité de .....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de .....

## ANNEXE 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, « Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'Entrepreneur ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... pour la construction des installations pour la formation en vague de 20 jeunes en élevage (hors sol) des silures d'eau douce (CLARIAS SP) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 , Département du Mfoundi, Région du Centre

Ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* francs CFA,

Nous ..... *[Nom et adresse de la banque]*, représentée par ..... *[Noms des signataires]*, ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'Offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ; ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre-commande par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer de la Lettre-commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la Lettre-commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des Offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des Offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à ..... le *[signature de la banque]*

**ANNEXE 3 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER (MODELE) (A TIMBRER)**

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris Connaissance du Dossier de Demande de Cotation N° 001 /DC/CAYII /SMP/CIPM/2023 du 04 MAI 2023 relative à la construction des installations pour la formation en vague de 20 jeunes en élevage (hors sol ) de silures d'eau douce (CLARIAS SP) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Demande de Cotation

Fait à Yaoundé le .....

Signature, nom et cachet du soumissionnaire.

**PIECE N°9 : LISTE DES BANQUES OU COMPAGNIES  
D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE  
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS  
EN 2023**

## **BANQUES**

1. Afriland first bank Cameroon (first bank);
2. Bange Bank Cameroun (BANGE CMR) ;
3. Banque Atlantique du Cameroun (BACM) ;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises ;
5. Banque gabonaise pour le Financement international (bgfibank) ;
6. Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC);
7. Citibank Cameroon (CITI- C);
8. Commercial Bank- Cameroon (CBC);
9. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank ;
10. Ecobank Cameroun (Ecobank);
11. National Financial Credit Bank (NFC Bank);
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB- CAMEROUN) ;
13. Société Générale Cameroun (SGC) ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC);
15. Union Bank of Cameroon PLC (UBC);
16. United bank for Afrika (UBA);

## **COMPAGNIES D'ASSURANCES**

17. Activa assurances.
18. Assurances et Réassurance Africaine (AREA);
19. Atlantique assurances ;
20. Chanas assurances;
21. CPA S.A ;
22. NSIA assurances
23. PRO ASSUR S.A;
24. Prudential Beneficial General Insurances;
25. ROYAL ONYX Insurance Cie;
26. SAAR ;
27. SANLAM Assurances Cameroun ;
28. Zenithe insurance.